

Recommandation n.° 41

**Sur la communication au Parlement européen et au Conseil relative à la pêche durable dans l'Union européenne : état des lieux et orientations pour 2024**

Considérant la communication de la Commission européenne au Parlement européen et au Conseil relative à la pêche durable dans l'Union européenne : état des lieux et orientations pour 2024, le Conseil consultatif pour les Régions Ultrapériphériques (CCRUP) vient par la présente exprimer son avis :

**2. Progrès accomplis sur la voie d'une pêche durable dans l'UE**

Aux Açores, des mesures de gestion interne ont été mises en œuvre, telles que des limites maximales de capture par bateau, par marée et par quota annuel, ainsi que l'augmentation de la taille des hameçons et la création de tailles minimales de capture. Ces mesures soulignent un souci de garantir une gestion rigoureuse de l'effort de pêche, de sorte à garantir la durabilité des ressources et de l'activité de pêche.

**De manière générale, le CCRUP regrette le manque de données sur les pêches durables, pratiquées dans les bassins océaniques européens de l'Atlantique ouest et est et de l'océan Indien.**

**2.1 Possibilités de pêche en 2023**

Aux Açores (eaux de l'Atlantique), la dorade rose (*Pagellus bogaraveo*) conserve un plan de gestion des quotas et une bonne gestion des stocks, avec des limites par navire et une répartition des quotas par île de l'archipel. Pour cette espèce, il existe une liste de bateaux autorisés à la pêcher, les captures totales ne pouvant excéder 3 % des possibilités de pêche annuelle. **Nous recommandons donc que le total admissible de captures (TAC) de la Dorade Rose pour 2023/24 soit maintenu.**

Aux Açores, les *Beryx spp.* sont exclusivement pêchés par des engins de pêche à la ligne et font partie des 8 espèces les plus importantes pour les Açores, représentant environ 71 % des débarquements totaux d'espèces démersales et des profondeurs. Selon les pêcheurs, les stocks de cette espèce se trouvent dans un état durable et montrent même une augmentation progressive, laquelle serait liée à l'effort presque nul dans la dorsale médio-atlantique et limité aux Açores. Par conséquent, dans le cadre des négociations sur

les stocks **partagés avec le Royaume-Uni, nous recommandons d’augmenter le TAC** par rapport à celui de 2022.

De manière globale, **le CCRUP regrette le manque de données sur les stocks dans les bassins océaniques européens de l’Atlantique ouest et est et de l’océan Indien.**

### **3. État de la flotte de l’UE**

Le CCRUP n’est pas d’accord avec le fait que les *États membres doivent maintenir les flottes sous les plafonds nationaux fixés pour la capacité des navires.*

Et **nous recommandons qu’il y ait une exception pour les flottes artisanales des régions ultrapériphériques (RUP) européennes**, en augmentant le tonnage brut et la puissance des moteurs, ce qui ne signifiera pas une augmentation de l’effort de pêche, mais apportera au contraire de meilleures conditions et une plus grande sécurité aux pêcheurs, tout en améliorant la qualité du poisson qui arrive à la première vente.

### **4. Performances socio-économiques**

Nous convenons que *l’énergie est l’un des principaux postes de coûts de la flotte de pêche de l’UE*, en particulier pour les RUP, et que *la flotte de pêche de l’UE devrait être en mesure de couvrir ses coûts opérationnels et de maintenir le niveau d’emploi en 2023, mais restera financièrement vulnérable en raison du niveau élevé d’intensité énergétique et de la dépendance à l’égard des combustibles fossiles*, qui devrait être plus prononcés pour les bateaux plus vieux et de petite taille des RUP (dont beaucoup sont encore en bois), plus gourmands en carburant.

#### **6.1 Principales étapes pour l’établissement des prochaines possibilités de pêche**

Considérant que l’Europe possède des territoires dans l’océan Indien, **nous recommandons à la Commission** de fonder ses propositions de possibilités de pêche pour 2024 **non seulement sur les avis scientifiques** fournis par le Conseil international pour l’exploration de la mer (ICES) et le Comité scientifique, technique et économique de la pêche (STECF), **mais aussi sur les avis scientifiques** de la Commission des thons de l’océan Indien (IOTC).

Le CC RUP souhaite ainsi souligner la nécessité d’être mieux impliqué dans les négociations ayant lieu au sein des Organisations régionales de gestion de la pêche (RFMO) et souhaite que la Commission européenne échange davantage en amont des négociations avec les Conseils Consultatifs pour faire entendre la voix des parties prenantes siégeant dans ces instances et mieux équilibrer la participation du public pour éviter que des usagers ponctuels de la mer aient autant de poids que des professionnels y travaillant quotidiennement.

## **6.2 Établissement des possibilités de pêche pour différents bassins maritimes**

**Nous recommandons de plus que les États membres** soient non seulement invités à indiquer les stocks prioritaires pour lesquels ils recommandent des TAC pour deux ans, **mais que les conseils consultatifs soient également consultés.**

Le CCRUP souhaite profiter de cet avis pour rappeler la nécessité d’améliorer la qualité des données sur les différents stocks de l’océan Indien.

## **7. Conclusion**

Le **CCRUP** recommande à l’UE **d’inclure dans ses communications transversales l’analyse des informations relatives aux bassins océaniques des RUP**, à savoir : Saint-Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane Française, Açores, Madère, Canaries, Mayotte et La Réunion.